

## CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE



## AVEC LE CONTRAT SÉRÉNITÉ ⊕

Pas de frais de main  
d'œuvre et de  
déplacement en  
cas d'intervention\*\*\*

### AVANTAGES

	Sérénité	Sérénité ⊕
Contrôle d'étanchéité annuel obligatoire*	X	X
Entretien du système thermodynamique** :	X	X
✓ Inspection et essais des organes électriques et mécaniques	X	X
✓ Relevés de températures, pression et mesure des tensions électriques	X	X
✓ Vérification des organes de sécurité et de commande	X	X
✓ Vérification du circuit hydraulique (embouement, purge des bulles d'air)	X	X
✓ Contrôle et réglages éventuels des options souscrites	X	X
✓ Nettoyage des condenseurs avec un produit professionnel	X	X
Dépannage dans les meilleurs délais suite à l'appel du client		X
Prise en charge des frais de main d'œuvre pour les éventuels dépannages		X
Prise en charge des frais de déplacement pour les éventuels dépannages		X

\* Contrôle d'étanchéité périodique obligatoire pour les systèmes chargés en fluides frigorigènes.

\*\* Entretien périodique obligatoire pour les systèmes thermodynamiques dont la puissance nominale est comprise entre 4 kW et 70 kW.

(Articles R224-44 et suivants du Code de l'Environnement - articles R543-78 à R543-83 du Code de l'Environnement - arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés - article 2 de l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des systèmes thermodynamiques dont la puissance nominale est comprise entre 4 kW et 70 kW)

# Les 3 interventions les plus répandues liées à l'usure de votre matériel\*

Paiement  
 12x sans frais\*



Type de panne	Déplacement + main d'œuvre + pièce*	
	Prix <u>sans</u> contrat Sérénité ⊕	Prix <u>avec</u> contrat Sérénité ⊕
Intervention sur le groupe de sécurité (fuite)	340,21 € TTC	46,51 € TTC
Changement vase d'expansion (8L rond)	379,56 € TTC	85,86 € TTC
Remplacement de la vanne motorisée	445,30 € TTC	151,60 € TTC

\* Uniquement valable pour les contrats Sérénité ⊕

\*photos non contractuelles

\* Tarifs indicatifs pour un client basé à 100 km et pour 1h de main d'œuvre susceptibles d'être modifiés à tout moment en fonction de nos fournisseurs

\* Tarifs sur la base d'un taux de TVA réduit à 10% (Rappel du critère d'éligibilité : locaux achevés depuis plus de 2 ans et affectés à l'habitation). Dans le cas contraire facturation au taux de 20%.

## SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE MAINTENANCE

### SOUSCRIPTION

Vous souhaitez souscrire au contrat Sérénité ou Sérénité ⊕.  
Contactez nous pour recevoir votre formulaire de souscription.

Par mail à :  
**sav@cerise-techniques.com**  
OU  
par téléphone au : **05 53 80 04 20**

Retournez-nous votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement.

### RENOUVELLEMENT

Vous souhaitez renouveler votre contrat Sérénité ou vous souhaitez opter pour le prélèvement mensuel (\*) :

Retournez votre formulaire de souscription accompagné de votre règlement (ou mandat SEPA pour les règlements en 12 fois sans frais<sup>(\*)</sup>) via l'enveloppe T que vous avez reçue.

(\*) valable uniquement pour les contrats Sérénité ⊕



Une question ?

05 53 80 04 20

du lundi au vendredi  
8h à 12h  
14h à 17h

sav@cerise-techniques.com



www.cerise-techniques.com